

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2022 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis - CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DARNEY-PATOZ Lydia - DAUBIGNEY Fabrice - DIET Cécile - FOUCHEYRAND Laurent - LONDE Marie - MOUGENOT Adeline

Membres exercice = 11 - Présents = 11 - Votants = 11  
Convocation : 30/12/2021 – Affichage 09/01/2022

## ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Compte-Rendu du 19 novembre 2021.
- 3 - Communication des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.
- 4 - Réflexion au sujet du SICTOM (Marie LONDE).
- 5 - Réflexion au sujet de l'aménagement de la dalle du terrain communal (Marie LONDE).
- 6 - Finances : ouverture du quart du budget des investissements (Régis BONVALOT).
- 7 - Information sur le financement des travaux de voirie.
- 8 - Point sur les travaux d'aménagement du caveau, présentation du devis de la protection de la bouteille de gaz (Joël COMTE).
- 9 - Désaffiliation du centre de gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CADG).
- 10 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

M. le maire a présenté au conseil ses meilleurs vœux.

Il nous a informé des divers courriers reçus de nos élus régionaux nous présentant leurs vœux, ainsi que ceux de Madame ARBELOT, remerciant le CCAS et le conseil pour son colis de fin d'année.

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.

Mme Lydia DARNEY-PATOZ est la secrétaire de séance.

- 2 - Approbation du Compte-Rendu du 19 novembre 2021.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

- 3 - Communication des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

M. le maire nous informe qu'il a accepté un chèque de Groupama de 150,30 € pour la maintenance et le remplacement des extincteurs périmés du village.

- 4 - Réflexion au sujet du SICTOM (Marie LONDE).

Marie LONDE nous interpelle sur la réduction des déchets et sur la taxe incitative qui devait être mise en place grâce à la puce installée sur les poubelles, il y a déjà quelques années.

A ce jour, rien n'a été encore fait. M. le maire, délégué suppléant au SICTOM, propose de contacter M. FICHERE, président du SICTOM pour lui soulever notre interrogation et notre volonté à encourager et sensibiliser les habitants de notre village.

5 - Réflexion au sujet de l'aménagement de la dalle du terrain communal (Marie LONDE).

En 2005, une dalle a été coulée sur le terrain communal par les membres du Comité des Fêtes de l'époque, travail effectué bénévolement.

Le compte rendu du 17 juin 2005 du conseil municipal précise que l'entretien de cette dalle n'est pas pris en charge par le budget communal et doit donc être entretenu par le Comité des Fêtes.

M. le maire va contacter un juriste du grand Dole pour clarifier cet accord tacite et savoir s'il a une valeur juridique ou pas. Ensuite, il informera le Comité des fêtes.

Une fois ce doute levé, le conseil examinera la possibilité de couvrir cette dalle.

6 - Finances : ouverture du quart du budget des investissements (Régis BONVALOT).

Dans l'attente du vote du budget, le maire propose au conseil d'ouvrir des crédits d'investissement afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour 2021, le montant budgétisé des dépenses d'investissements, chapitre 21, s'élève à 36 173 €.

***Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits 2022 en dépenses d'investissement au chapitre 21 dans la limite de 36 173 € x ¼ = 9 043 € et affecte une partie de cette somme aux comptes suivants :***

- Travaux ONF : 1 500 €
- Matériel informatique : 1 000 €
- Voirie : 800 €
- Travaux divers : 500 €

➤ **Accepté et voté à l'unanimité.**

7 - Information sur le financement des travaux de voirie.

Le Grand Dole par l'intermédiaire du Fonds de concours nous a accordé une subvention de 8 675 € qui représentent 50 % du montant HT des dépenses des travaux de voirie.

Dorénavant, les travaux de voirie sont subventionnés pour les communes de moins de 500 habitants.

Le montant TTC des travaux s'élève à 20 820 €, il reste à récupérer une partie de la TVA qui s'élève à 3 470 €.

Le marquage au sol de la rue du Guidon reste à réaliser (550 € HT) qui devrait être finalisé au printemps.

8 - Point sur les travaux d'aménagement du caveau, présentation du devis de la protection de la bouteille de gaz (Joël COMTE).

Pour remplacer l'entourage bois et opaque de la bouteille de gaz, située sous la fenêtre de la mairie à côté du caveau, un devis a été soumis au conseil par l'entreprise DETOT pour confectionner une cage grillagée de protection, cette bouteille doit être identifiable facilement par les secours en cas d'intervention.

➤ **Accepté et voté à l'unanimité.**

Joël COMTE présente les travaux envisagés pour réaménager la cuisine.

Les cuisines SOCOOC se sont déplacées pour venir proposer deux mises en situation. Le conseil a pris note des présentations faites en photos montage. Le devis s'élève à 3 900 € TTC.

Un autre devis avait été demandé auprès d'un artisan local, mais impossible pour lui de répondre à notre demande faute de disponibilité pour les mois à venir.

La cuisine actuelle a été démontée et des bénévoles commenceront à repeindre le caveau dès lundi 10 janvier avant la venue des artisans prévue mi-janvier (plafonniers et isolation phonique).

Des subventions seront demandées au grand Dole ainsi qu'au département du Jura, pour l'ensemble des travaux hormis la cuisine qui est considérée comme mobilier.

➤ **Accepté et voté par 10 voix pour et une voix contre.**

#### 9 - Désaffiliation du centre de gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CADG).

Les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CADG) ont dépassé le seuil de 350 agents en raison de la mutualisation des agents de la CADG avec ceux de la ville de Dole.

En conséquence les agents de la GADG ne peuvent plus être affiliés au centre de gestion de la fonction publique territorial du Jura, car seules les collectivités de moins de 350 agents sont rattachées à cet établissement public administratif.

Le décret du 26 juin 1985 prévoit un droit d'opposition à chaque membre de la communauté de commune.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande de désaffiliation de la CADG.

➤ **Accepté et voté à l'unanimité.**

#### 10 - Questions diverses.

**Les élections présidentielles sont prévues les 10 et 24 avril 2022.**

**Les élections législatives sont prévues les 12 et 19 juin 2022.**

Les dates ultimes pour s'inscrire sur les listes électorales sont fixées jusqu'au :

- **4 mars pour l'élection présidentielle,**
- **6 mai pour les élections législatives.**

- M. le maire a écrit à la préfecture (au Pôle de compétences des énergies renouvelables EnR) pour demander un avis sur les propositions faites à notre commune sur les projets éoliens qui ont été proposés par des entreprises commerciales.  
Une réunion sera organisée mi-février par la préfecture. M. le maire proposera aux conseillers disponibles de l'accompagner.
- Le 12 mars 2022 vers 17h30, d'anciennes voitures traverseront notre village.
- Cécile DIET déléguée au SIVU (crèche de Moisse) nous rapporte sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2021. 4 enfants de notre village sont inscrits pour cette année.  
Cécile DIET, nous fait part de son questionnement et de son souci, d'un manque d'information sur les chiffres, sur la gestion, sur la trésorerie et sur le bilan de cette crèche, de la part du président.  
Une réunion avec l'ensemble des maires concernés est envisagée, car l'avenir de la crèche semble précaire.
- Quelques conseillers suggèrent de remplacer le colis de fin d'année des anciens par une place de spectacle, ou un repas.  
Ces propositions seront soumises aux membres du CCAS. Une augmentation budgétaire est à prévoir en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmirey-le Château le SIE s'est réuni le 14 décembre 2021 pour son assemblée générale.  
M. le Président a ouvert la séance en exposant la problématique de la qualité de l'eau par la présence de Métolachlore. Ce problème touche beaucoup de régions.  
Le projet urgent consiste à installer dès le mois de mai 2022, un filtre à charbon actif. C'est un projet provisoire dans l'attente d'un autre projet de traitement plus conséquent et définitif, mais nécessitant un délai de mise en œuvre plus long dans le temps. Ce dispositif évite une distribution d'eau en bouteilles.  
Le Syndicat est en attente d'un courrier de la préfecture concernant la situation sur la qualité de l'eau. M. DAVID précise que la situation n'est pas propre au syndicat, mais qu'il s'agit d'une problématique nationale. Mme ARNUEL s'interroge sur les effets de cette molécule, il est rappelé qu'aujourd'hui les connaissances sur cette molécule sont insuffisantes pour connaître les impacts sur la santé et à partir de quelle concentration il peut y avoir des risques pour la santé. Les études sont en cours, il s'agit donc de l'application du principe de précaution.
- Régis BONVALOT propose de mutualiser les vidanges des micros stations et des fosses septiques au même titre que pour la livraison du fuel dans le village.  
Plusieurs entreprises seront sollicitées.

**Prochain Conseil Municipal** : le vendredi 04 mars 2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Paul CHAPIN

